

Le 4 novembre 2024

Province de Québec  
Municipalité de Chambord

Lundi 4 novembre 2024, à 19 h, à la salle communautaire Gaston-Vallée de Chambord au 72 boulevard de la Montagne, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau ainsi que messieurs Gérald Genest, Alphonse Fortin, Mario Bolduc et Robin Doré. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux :
  - a) Séance ordinaire du 7 octobre 2024
  - b) Séance extraordinaire du 17 octobre 2024
- 5) Période de questions
- 6) Administration
  - a) Approbation de la liste des contrats
  - b) Adoption du règlement 2024-773 ayant pour objet de modifier le règlement 2019-658 règlement sur la gestion contractuelle
  - c) Autorisation d'utilisation de la route du Rocher-Percé et le terrain de la Municipalité près de la rue des Champs pour le tournage de Rudesse
  - d) Participation pour le chauffage de l'Église
- 7) Voirie et sécurité publique
- 8) Hygiène du milieu
- 9) Finance
  - a) Autorisation d'achat de deux autolaveuses pour plancher pour le Centre Marius-Sauvageau et la salle Gaston-Vallée
  - b) Réparation du camion Ford 550
  - c) Demande de remboursement de taxes
  - d) Programme d'aide financière sportive et culturelle
  - e) Dons et commandites
  - f) Comptes à payer
- 10) Santé et bien-être
  - a) Acceptation du budget prévisionnel modifier par L'Office d'habitation des 5 fleurons
- 11) Urbanisme
- 12) Loisirs et culture
- 13) Affaires spéciales
  - a) Remerciements - Activités d'Halloween
  - b) Remerciements - 20<sup>e</sup> vernissage C'Lin'Art
- 14) Rapport des représentations des membres du conseil
- 15) Correspondance
- 16) Période de questions
- 17) Clôture de la séance

**RÉSOLUTION 11-268-2024**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point période de questions ouvert.

**RÉSOLUTION 11-269-2024**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2024**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 tel qu'il a été présenté.

**RÉSOLUTION 11-270-2024**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 OCTOBRE 2024**

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024 tel qu'il a été présenté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LECTURE DE LA LISTE DES CONTRATS**

Monsieur le maire Luc Chiasson fait la lecture de la liste des contrats en date du 31 octobre 2024.

**RÉSOLUTION 11-271-2024**  
**APPROBATION DE LA LISTE DES CONTRATS**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste déposée le 31 octobre 2024 de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la Municipalité, incluant tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

**RÉSOLUTION 11-272-2024**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-773 MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT 2019-658 RÈGLEMENT SUR LA GESTION**  
**CONTRACTUELLE**

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

**RÈGLEMENT 2024-773**

**INTITULÉ :** **RÈGLEMENT 2024-773 MODIFIANT**  
**LE RÈGLEMENT 2019-658**  
**RÈGLEMENT SUR LA GESTION**  
**CONTRACTUELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2019-658 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité de Chambord le 9 septembre 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») (ou à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (ci-après appelée « L.C.V. ») ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 2021-714 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité de Chambord le 7 juin 2021, conformément à l'article 124 de cette loi afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique ;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel règlement peut prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le règlement numéro 2019-658 afin de prévoir de telles règles ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la séance du 7 octobre 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Lise Noël et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT**

Le règlement numéro 2019-658 sur la gestion contractuelle est modifié par la modification de l'article 2 b par le suivant :

Le présent règlement a pour objet :

- b) De prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public.

### **ARTICLE 3            CONTRATS POUVANT ÊTRE CONCLUS DE GRÉ À GRÉ**

Le règlement numéro 2019-658 sur la gestion contractuelle est modifié par la modification de l'article 9 par le suivant :

Sous réserve de l'article 12, tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais égale ou inférieure à celle apparaissant au tableau ci-après, peut être conclu de gré à gré par la Municipalité :

<b>TYPE DE CONTRAT</b>	<b>MONTANT DE LA DÉPENSE</b>
Assurance	Au seuil obligeant à l'appel d'offres public
Exécution de travaux ou fourniture de matériel ou de matériaux	Au seuil obligeant à l'appel d'offres public
Fourniture de services (incluant les services professionnels)	Au seuil obligeant à l'appel d'offres public

### **ARTICLE 4            ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire,

La greffière-trésorière,

\_\_\_\_\_  
Luc Chiasson

\_\_\_\_\_  
Julie Caron

### **RÉSOLUTION 11-273-2024 AUTORISATION D'UTILISATION DE LA ROUTE DU ROCHER-PERCÉ ET LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ PRÈS DE LA RUE DES CHAMPS POUR LE TOURNAGE DE RUDESSE**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- 1- D'autoriser l'utilisation et le blocage de la route du Rocher-Percé lors du tournage de Rudesse par les productions D'Art et Essai à l'hiver 2025 tout en s'assurant d'installer la signalisation adéquate pour assurer la sécurité routière des résidents et passants dans le secteur.
- 2- D'autoriser l'utilisation du terrain de la Municipalité près de la rue des Champs pour le tournage de scène dans un boisé à l'hiver 2025 tout en s'assurant de demander les autorisations nécessaires au Club de Golf pour l'utilisation de leur stationnement.

**RÉSOLUTION 11-274-2024**  
**PARTICIPATION POUR LE CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement de 10 000\$ à la Communauté chrétienne St-Louis pour le chauffage de l'église, financé par la réserve financière pour le financement d'un fonds de développement.

**RÉSOLUTION 11-275-2024**  
**AUTORISATION D'ACHAT DE DEUX AUTOLAVEUSES POUR PLANCHER POUR LE CENTRE MARIUS-SAUVAGEAU ET LA SALLE GASTON-VALLÉE**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de deux autolaveuses pour plancher pour le Centre Marius-Sauvageau et la salle Gaston-Vallée tel que convenu dans la soumission en date du 21 septembre 2024 pour un montant de 11 505.55 \$ financé par le surplus accumulé non affecté.

**RÉSOLUTION 11-276-2024**  
**RÉPARATION DU CAMION FORD 550**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la réparation du camion Ford-550 tel que convenu dans la soumission du garage Uni-Pro en date du 8 octobre 2024 pour un montant de 3 461.53 \$.

**RÉSOLUTION 11-277-2024**  
**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser le montant suivant en date du 4 novembre 2024 :

Matricule	Montant
F : 1360 32 2214	2 482.44 \$
F : 1765 75 9880	433.48 \$
F : 1764 99 9987	49.97 \$
F : 1166 54 8706	891.38 \$
F : 1267 71 3956	805.60 \$
F : 0767 02 1729	496.90 \$

**RÉSOLUTION 11-278-2024**  
**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SPORTIVE ET CULTURELLE**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les aides financières sportives et culturelles suivantes : :

	Montant
Volet 2 : Léa-Jade Gagnon	50 \$
Volet 2 : Lionel Gagnon	50 \$

## **RÉSOLUTION 11-279-2024**

### **DONS ET COMMANDITES**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de commandite suivante :

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>
L'auberge de l'Amitié	500 \$
Opération Nez rouge	150 \$
Art et essai	Location gratuite de la mezzanine du 11 et 12 octobre 2024
Fondation DI TSA	200 \$

## **RÉSOLUTION 11-280-2024**

### **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- En date du 31 octobre 2024 totalisant la somme de (factures payées)  
11 764.54 \$
- 2- En date du 31 octobre 2024 totalisant la somme de (facture à payer)  
116 438.09 \$
- 3- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, a effectué le paiement des comptes à qui de droit.

## **RÉSOLUTION 11-281-2024**

### **ACCEPTATION DU DÉPÔT DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 MODIFIÉ PAR L'OFFICE D'HABITATION DES 5 FLEURONS - BUDGET PRÉVISIONNEL 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté la résolution 02-46-2024 et s'engage à assumer sa quote-part de 9 969 \$ pour les investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés et plus particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté la résolution 04-107-2024 modifiant l'engagement à assumer sa quote-part de 10 142 \$ pour les investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés et plus particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office d'habitation des 5 fleurons a déposé un budget prévisionnel 2024 révisé pour les investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés et plus particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures et que la quote-part de la Municipalité est toujours de 10 142 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord accepte le dépôt du rapport.

**RÉSOLUTION 11-282-2024  
REMERCIEMENTS - ACTIVITÉ D'HALLOWEEN**

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de remercier la bibliothèque, le personnel de la Maison des jeunes L'Entre-Parenthèse et monsieur Romuald Gnaboa, coordonnateur au développement et à l'animation de la communauté pour l'organisation de l'activité d'Halloween ainsi qu'au grand public pour sa participation. L'opération fut une belle réussite pour tous.

**RÉSOLUTION 11-283-2024  
REMERCIEMENTS – VERNISSAGE 20<sup>E</sup> C'LIN'ART**

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de remercier C'Lin'Art pour l'organisation du 20<sup>e</sup> vernissage ainsi qu'au grand public pour sa participation. Ce fut une belle réussite.

**RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

**RÉSOLUTION 11-284-2024  
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **RÉSOLUTION 11-285-2024**

### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 19 h 50 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 2 décembre 2024 à 19 h.

Le maire,

La greffière-trésorière,

---

Luc Chiasson

---

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».